

Paris, le 1er avril 2009

LGV Bretagne - Pays de la Loire

RFF publie un appel à candidature rectificatif

La Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire bénéficiera des nouvelles dispositions prises par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance.

Réseau Ferré de France vient de publier un avis rectificatif à l'avis publié le 24 décembre 2008 concernant l'appel à candidatures pour la réalisation et l'exploitation sous la forme d'un contrat de partenariat de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (BPL).

Cet avis rectificatif décale au 4 mai 2009 (au lieu du 30 mars) la remise des candidatures pour ce grand projet afin de lui permettre de bénéficier des dispositions de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, relatives notamment à l'organisation de la procédure de consultation. Ces dispositions complètent le dispositif d'aide à l'investissement décidé dans le cadre du plan de relance, et notamment la garantie de l'Etat portant sur la dette émise par les sociétés porteuses des projets.

**La parution de cet avis rectificatif ne retarde par le calendrier du projet .
Le décalage de la date de remise des candidatures ne modifie en rien l'objectif visé par RFF d'être en mesure de lancer l'appel d'offres à l'été 2009.**

Le projet, de 182 km de ligne nouvelle entre Connerré (à l'est du Mans), Sablé-sur-Sarthe et Rennes, a pour objectif d'améliorer de manière significative la desserte de la Bretagne et des Pays de la Loire. Ce projet apportera un gain de 37 minutes entre Paris et Rennes, et au-delà avec l'ensemble de la Bretagne occidentale jusqu'à Saint-Malo, Rennes et Quimper, contribuant ainsi à l'objectif de mettre à terme Brest et Quimper à trois heures de Paris. Concernant les Pays de la Loire, le gain sera de 22 minutes entre Paris et Laval et de 8 minutes entre Paris et Angers ou Nantes, et au-delà vers le littoral de la Loire-Atlantique et vers la Vendée (l'électrification de la liaison Nantes – La-Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne ayant été mise en service le 14 décembre 2008).

Déclaré d'utilité publique par décret du 26 octobre 2007, il fait partie du programme de 2000 km de lignes nouvelles à lancer d'ici 2020, figurant dans le projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marie GUILLEMOT
Tél. 01 53 94 30 14
jean-
marie.guillemot@rff.fr



La ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire figure également parmi les grands projets soutenus par l'Etat dans le cadre du Plan de relance de l'économie annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008.

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire, en qualité de chef de file de l'ensemble des collectivités partenaires du projet, ont marqué leur fort attachement à la réalisation de la ligne en s'engageant dès l'été 2008 aux côtés de l'Etat et de Réseau Ferré de France par le protocole d'intention signé le 29 juillet actant le recours à un contrat de partenariat et les principes de financement global du projet.